

## DOSSIER



# 3/ Le rachat de crédits vu par un spécialiste

**Benoît Michaux, PDG de Partners Finances**

**Stop Arnaques : Pourquoi le rachat de crédits est-il souvent confondu avec le surendettement ?**

**Benoît Michaux :** Le rachat de crédits est souvent considéré, à tort, comme une solution financière uniquement destinée aux personnes surendettées et non comme un outil de gestion intéressant pour tous les particuliers ayant au moins un crédit.

Ce sont surtout les personnes surendettées ayant peur de passer devant une commission de surendettement qui reconnaissent l'intérêt du rachat de crédits et « avouent » le recours à une solution financière. Les personnes qui utilisent le rachat de crédits comme un outil de gestion sont encore peu nombreuses.

**Q. : Quelles sont vos futurs clients ?**

**B.M. :** Le rachat de crédits s'adresse bien évidemment aux personnes qui ont un endettement excessif, qu'il

soit lié à un accident de la vie ou à un recours abusif au crédit. Mais il est également un outil de gestion efficace pour tout particulier, qu'il soit locataire ou propriétaire, salarié ou non, qui souhaite optimiser son budget. Les nouveaux retraités, les jeunes qui débutent dans la vie active et les PME-PMI sont les nouveaux clients.

**Q. : Que vérifiez-vous lors de l'ouverture d'un dossier ?**

**B.M. :** Le montage et l'étude d'un dossier de candidature au rachat de crédits répondent à une procédure très précise, néanmoins très rapide en raison du professionnalisme et des outils mis à disposition des analystes de Partners Finances. Nous vérifions l'identité du candidat, y compris son état civil, ses bulletins de salaire ou déclarations de revenus (professions libérales, artisans, commerçants), l'éventuel titre de propriété et naturellement la liste

des crédits contractés. Chaque capital restant dû ainsi que chaque montant des mensualités sont les éléments vérifiés par l'analyste.

**Q. : Demandez-vous nécessairement une hypothèque ou un coemprunt ?**

**B.M. :** Le coemprunt n'est pas nécessaire pour le candidat au rachat de crédits qui est marié sous le régime de la séparation de biens, ni pour celui qui vit maritalement, à condition que ses revenus soient estimés, par l'organisme prêteur, suffisants pour honorer les remboursements du prêt de substitution mis en place. Néanmoins, la personne qui vit avec le candidat au rachat de crédits doit signer une autorisation de prise de garantie, si elle concerne le domicile du couple. Pour un couple marié sous le régime de la communauté, il y a signature du coemprunteur. Le coemprunteur peut également être un parent ou un ami, lorsque la personne qui vit avec le candidat au rachat de crédits ne dispose pas de revenus suffisants ou ne travaille pas. L'hypothèque n'est pas obligatoire, même pour un propriétaire ; elle peut en outre être remplacée par la caution d'une société spécialisée.

**Q. : Les limites du rachat de crédit ?**

**B.M. :** Les limites d'un rachat de crédits dépendront des particularités inhérentes à chaque dossier. Des crédits très lourds peuvent être regroupés s'il existe des garanties pour l'organisme prêteur, que ce soit des revenus suffisants ou une hypothèque sur un bien immobilier. Les limites du rachat de crédits sont les mêmes que pour l'octroi d'un crédit « classique » : l'organisme prêteur va évaluer les capacités de remboursement des candidats avant de décider d'octroyer ou non un crédit de substitution.

**La mise en place d'un crédit de substitution ne peut, en aucun cas, empêcher un particulier ayant bénéficié d'un rachat de crédits de replonger dans un endettement trop excessif, que ce soit par un nouveau recours abusif au crédit ou en raison d'un accident de la vie dont la survenance est impossible à anticiper. Le particulier restructuré qui n'honore pas son remboursement de crédit de substitution peut cependant trouver plus facilement un accord à l'amiable pour régulariser sa situation avec une seule mensualité et un seul interlocuteur.**